



PREMIER BAGAGE ENREGISTRÉ
SUR LES VOLS VERS LES ÉTATS-UNIS:

AIR TRANSAT S'ALIGNE AVEC LES AUTRES TRANSPORTEURS

Veuillez prendre note qu'à compter du 8 septembre 2015, les voyageurs qui achèteront un billet en classe Économie d'Air Transat pour un vol aux États-Unis effectué à partir du 1er novembre 2015 devront payer des frais de 25 \$ pour le premier bagage enregistré, conformément aux politiques sur la franchise de bagages des autres transporteurs canadiens. Le poids maximal des bagages passera de 20 à 23 kilos. Transat maintient toutefois sa politique sur les bagages sans frais pour toutes ses autres destinations dans le Sud et en Europe.

Les voyageurs qui réservent une croisière au départ des États-Unis pourront continuer à se prévaloir de la franchise de bagages de 25 kilos sans frais. Les clients qui se procurent les privilèges d'Option Plus en classe Économie ont droit à un bagage sans frais d'un poids maximal de 28 kilos lorsqu'ils voyagent vers les États-Unis. Les privilèges d'Option Plus comprennent également la sélection de sièges gratuite, l'enregistrement, l'embarquement et la livraison des bagages prioritaires de même que d'autres petits extras à bord. Lors d'un voyage aux États-Unis, les clients qui optent pour un surclassement en classe Club peuvent profiter d'une généreuse franchise de 2 pièces de bagages de 40 kilos au total et de la sélection de sièges sans frais ainsi que de sièges en cuir plus larges et d'autres avantages.

Le tarif applicable au premier bagage enregistré sera en vigueur pour toutes les destinations d'Air Transat aux États-Unis, dont Orlando et Fort Lauderdale en Floride et Las Vegas au Nevada.

